



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

H.248.15

(03/2002)

SÉRIE H: SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET
MULTIMÉDIAS

Infrastructure des services audiovisuels – Procédures de
communication

**Protocole de commande de passerelle: attribut
SDP de paquetage H.248**

Recommandation UIT-T H.248.15

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE H
SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES VISIOPHONIQUES	H.100–H.199
INFRASTRUCTURE DES SERVICES AUDIOVISUELS	
Généralités	H.200–H.219
Multiplexage et synchronisation en transmission	H.220–H.229
Aspects système	H.230–H.239
Procédures de communication	H.240–H.259
Codage des images vidéo animées	H.260–H.279
Aspects liés aux systèmes	H.280–H.299
SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS TERMINAUX POUR LES SERVICES AUDIOVISUELS	H.300–H.399
SERVICES COMPLÉMENTAIRES EN MULTIMÉDIA	H.450–H.499
PROCÉDURES DE MOBILITÉ ET DE COLLABORATION	
Aperçu général de la mobilité et de la collaboration, définitions, protocoles et procédures	H.500–H.509
Mobilité pour les systèmes et services multimédias de la série H	H.510–H.519
Applications et services de collaboration multimédia mobile	H.520–H.529
Sécurité pour les systèmes et services multimédias mobiles	H.530–H.539
Sécurité pour les applications et services de collaboration multimédia mobile	H.540–H.549
Procédures d'interfonctionnement de la mobilité	H.550–H.559
Procédures d'interfonctionnement de collaboration multimédia mobile	H.560–H.569

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T H.248.15

Protocole de commande de passerelle: attribut SDP de paquetage H.248

Résumé

La présente Recommandation décrit un nouvel attribut de protocole de description de session qui permet d'acheminer des propriétés dans le descripteur local et distant en codage alphanumérique H.248.

NOTE – La présente Recommandation a été renumérotée. Il s'agit de l'ancienne Rec. UIT-T H.248, Annexe N.

Source

La Recommandation H.248.15 de l'UIT-T, élaborée par la Commission d'études 16 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvée le 29 mars 2002 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1	Domaine d'application..... 1
2	Références normatives 1
3	Définitions 1
4	Abréviation..... 1
5	Attribut de paquetage 1
6	Considérations relatives à l'autorité IANA..... 2

Recommandation UIT-T H.248.15

Protocole de commande de passerelle: attribut SDP de paquetage H.248

1 Domaine d'application

La présente Recommandation fait partie de la famille de Recommandations sur le protocole de commande de passerelle, et apporte une extension aux fonctions de base de la Rec. UIT-T H.248.1. Elle décrit un nouvel attribut SDP qui permet de véhiculer les propriétés dans les descripteurs local et distant dans le codage textuel H.248.

2 Références normatives

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui, de ce fait, en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou tout texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée.

- Recommandation UIT-T H.248.1 (2002), *Protocole de commande de passerelle*.
- IETF RFC 2327 (1998), *SDP: Session Description Protocol*.

3 Définitions

Voir la Rec. UIT-T H.248.1.

4 Abréviation

La présente Recommandation utilise l'abréviation suivante:

SDP protocole de description de session (*session description protocol*)

5 Attribut de paquetage

Le codage alphanumérique H.248.1 utilise le protocole de description de session SDP (conformément au document IETF RFC 2327) pour décrire les caractéristiques du média. Les attributs de valeur SDP permettent d'étendre le protocole SDP. L'attribut de paquetage sera utilisé pour permettre aux descripteurs locaux et distants du protocole H.248.1 codé en alphanumérique d'acheminer les propriétés définies dans le paquetage. Le format de l'attribut de paquetage est le suivant:

```
a=h248item:<package name>/<property name> = <value>
```

où:

<package name> est le nom de paquetage alphanumérique défini dans le paquetage

<property name> est le nom de propriété alphanumérique défini dans le paquetage

<value> est le nom de valeur de propriété alphanumérique défini dans le paquetage du type (booléen, entier, chaîne d'octets) défini par le paquetage.

Par exemple: définition du *tampon maximal de gigue* dans le paquetage de réseau E.11.1/H.248.1.

```
a=h248item:nt/jit = 2000
```

6 Considérations relatives à l'autorité IANA

- Contact: TSB - UIT
Place des Nations CH-1211 Genève 20
tsbmail@itu.int
- Nom d'attribut: h248item.
- Nom d'attribut de format long: élément de propriété de paquetage H.248.1 (H.248.1 Package Property Item).
- Type d'attribut (niveau de la session, niveau du média ou les deux): les deux.
- La valeur d'attribut est assujettie à l'attribut "charset": non.
- Objet de l'attribut:
cet attribut permet l'acheminement, par le biais du protocole SDP, des propriétés définies dans la série H.248/Megaco pour les descripteurs locaux et distants.
- Valeurs d'attribut appropriées:

le format de l'attribut de paquetage est le suivant:

```
a=h248item:<package name>/<property name> = <value>
```

où:

<package name> est le nom de paquetage alphanumérique défini dans le paquetage
<property name> est le nom de propriété alphanumérique défini dans le paquetage
<value> est le nom de valeur de propriété alphanumérique défini dans le paquetage du type
(booléen, entier, chaîne d'octets) défini par le paquetage.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication